

SEANCE DU 4 FEVRIER 2020

OBJET : REMISE LOYERS CHARCUERIE MARCA

L'an deux mille vingt, et le quatre février, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DIRIBARNE, Maire.

PRESENTS : Maïder BEHOTEGUY – Geneviève DULIN – Henri DIRIBARNE – Jean-Baptiste LAMOTE – Jeanne SUPERVIE – Odette DIBON – Maryse HOURCAU – Martine CELHAY – Elisabeth TOURATON – Grégory LEMBEYE - Joël OYHENART - Jérôme DACHARY

EXCUSES : Lionel DIRIBARNE - Sylvie DARGUY - Céline BIDART - Ramuncho BALADE - Patrick BERHOCOIRIGOIN

Le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs cambriolages ont eu lieu sur notre secteur en fin d'année 2019.

A Bardos, c'est la Charcuterie MARCA qui, à la veille de Noël, s'est fait dérober toute la marchandise et les plats préparés que le gérant avait entreposés dans un camion frigorifique devant son magasin, sur la place publique. La perte a été évaluée à 15 000 € et n'ouvre droit à aucune indemnisation car les produits dérobés se trouvaient à l'extérieur du magasin.

Le gérant, bien que complètement désemparé face à cette situation, a mis tout en œuvre pour racheter les denrées et refaire les préparations pour honorer les commandes. Il est cependant très inquiet par rapport à sa situation économique et envisage de licencier du personnel.

Afin de faire preuve de solidarité, le Maire propose de lui consentir une remise sur les loyers 2020.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de ne pas mettre en recouvrement les loyers pour la période de mars à décembre 2020.

Fait à BARDOS, le 12 février 2020

Le Maire,

Jean-Paul DIRIBARNE